

<https://www.ujnk.edu.gn>

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice- Solidarité

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE JULIUS NYERERE DE KANKAN



THÈME

La sacralisation des mares, un moyen de protection et de conservation de leurs environnements : cas de Kakadala et Djikadan dans la préfecture de Mandiana république de Guinée

Auteurs : Fatoumata BAMBA, et Kèlètigui Doukouré Enseignants-chercheurs

Département d'Histoire

Email: fatoubamba269@gmail.com

Email: keletiguidoukoure@gmail.com

Résumé

Les mares sont des étendues d'eau stagnante à faible profondeur, caractérisées par l'absence de système de vidage. Elles sont des écosystèmes fermés où l'eau n'a d'autres échappatoires que l'évaporation ou l'infiltration.

En République de Guinée, précisément dans la région de Kankan, les mares sont considérées par la population comme un patrimoine culturel et ancestral, une question d'identité, une source de bonheur et de réjouissances. Elles ont une valeur historique, spirituel et religieuse. Ces points d'eau locaux jouent un rôle important dans le développement socio-économique des villages riverains. Elles sont un moyen de renforcement des liens sociaux et de fraternités grâce aux fêtes annuelles organisés pour la pêche.

Dans les villages de Kounadou-Maréna et Dialakoro, il existe les mares sacrées de Kakadala et Djikadan. Elles sont une exception de mares dans la région qui maintiennent encore leurs couverts végétaux et fauniques grâce aux mythes.

A cause de leurs sacralités, la communauté riveraine respecte leurs flores et faunes par crainte de se faire sanctionner par les génies protecteurs. Ces interdits ont eu des impacts considérables dans la conservation et la protection de l'environnement. Dans ces mares, on note la présence des animaux comme des crocodiles, des Hippopotames, des serpents, des poissons et autres.

INTRODUCTION

Au moment où les traditions disparaissent, ou les mœurs changent, et que les idées se modifient, il est nécessaire de fixer ce que furent nos sociétés traditionnelles, de faire une analyse exhaustive et précise de leurs évolutions socio-historiques ainsi que de la résistance de certaines rites et traditions dans la préfecture de Mandiana malgré l'influence de la culture occidentale et de la religion musulmane. Filani Sékou Kouyaté, (2019), affirme, « *Si dans certaines régions du monde les arbres et les montagnes sont célébrés, en Guinée les mares le sont également surtout dans la région de Kankan* ».

La préfecture de Mandiana dans la région de Kankan, République de Guinée, est située au Nord-Est entre les frontières Maliennes et Ivoirienne. Sa population est de 359 288 habitants selon le recensement de 2015 avec une densité de 32 habitant/km². La langue dominante est le manding. La population a pour activités principale l'agriculture et l'extraction de l'or. Elle est traversée par quelques affluents du fleuve Niger qui sont le Sankarani, le Djoliba, et le Tinkisso. L'abondance des cours d'eau expliquent la présence de plusieurs mares dans cette préfecture.

Mandiana a les mêmes caractéristiques environnementale et climatique que les autres préfectures de la région de Kankan à l'exception de la préfecture de Kérouané qui a un climat semi forestier à cause de sa proximité avec la région forestière. Mais aussi de la présence du mont Simandou qui culmine la zone.

Mandiana est l'une des rares préfectures de la Guinée qui conserve encore les traditions ancestrales et culturelles à travers les mythes. Parmi ses pratiques, nous avons la célébration de la fête des mares.

Selon Moussa Kaba conservateur des zones humides dans la région de Kankan au service des eaux et forêt, les mares constituent une ressource d'eau douce exceptionnelle de moins de 10 hectares qui représentent 30% de la surface mondiale.

Dans la région de Kankan, elles sont des patrimoines culturelles et ancestrales. Elles ont une valeur historique, spirituelle et religieuse. Elles jouent un rôle important pour le développement (école, poste de santé, mosquées, centre d'accueils...) et le renforcement des liens sociaux (mariage) entre les communautés grâce aux festivités annuelles organisées pour la pêche.

A Kounadou-Maréna et à Dialakoro, les mares de Kakadala et Djikadan sont sacrées grâce aux mythes. Elles sont une exception de mares dans la région qui maintiennent encore leurs couvert végétal et faunique.

Dans ces mares, on note la présence des poissons en nombre important qui sont : des crocodiles, des Hippopotames, des serpents et autres. Ces animaux font objets d'adorations et de rituel au cours de l'année par des personnes à la recherche du bonheur (enfants, richesse, santé ou pouvoir).

Animée par le souci de la promotion de la culture, de la connaissance des traditions Guinéennes et la protection de l'environnement, nous nous sommes fixés comme objectif, contribuer à la vulgarisation de l'une des traditions culturelles de la Guinée à travers des mythes autour des mares de Djikadan et Kakadala à Mandiana. A cela s'ajoute d'autres objectifs spécifiques qui sont :

- Expliquer l'importance des mythes dans la protection de l'environnement ;
- Expliquer l'origine de la fête des mares dans la région de Kankan
- Expliquer la sacralité des mares de Djikadan et de Kakadala dans la préfecture de Mandiana
- D'écrire l'état environnementale dans laquelle se trouvent les mares de Djikadan et de Dialakoro.

Cet article s'articule sur un plan suivant :

Introduction

- Les démarches méthodologiques
- Les résultats
- Conclusion

LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Méthodes

Pour la réalisation de ce travail, nous avons fait l'exploration autour de notre question de recherche. Les recherches et analyses documentaires nous ont orienté sur des travaux antérieurs réalisés par d'autres chercheurs.

Nous avons fait recours à l'analyse qualitative et quantitative qui nous ont permis de choisir notre technique de collecte des données afin d'argumenter et de justifier ce choix. Pour la collecte des données, nous avons choisies la méthode observatoire et interrogatoire. Cela nous a permis de travailler dans un domaine où il y a eu que quelques études environnementales, géographiques et hydriques sur les mares. Dans la région de Kankan (République de Guinée), précisément dans la préfecture de Mandiana où elles sont nombreuses et font l'objets de grandes festivités, de rituels et de rassemblements chaque année.

A part les études faites par d'autres chercheurs dans la sous-région comme au Mali, au Niger, au Sénégal au Tchad et autres, l'usage des mares et sa gestion dans ces pays sont différentes de celle de la Guinée.

Les recherches documentaires nous prouvent qu'en Guinée, aucune étude scientifique particulière n'a été faite sur les traditions, coutumes et mœurs liés aux mares dans la région de Kankan. Or elles sont une identité culturelle et ancestrales pour la communauté mandingue de Guinée. Il n'y a presque pas d'étude spécifique sur elles dans le cadre environnemental .

Ce qui fait de nous les premiers à mener une étude scientifique sur la dimension culturelle et traditionnelles sur les mares dans la région de Kankan, cas des mares de Kakadala et Djikadan dans la préfecture de Mandiana.

L'absence de documents référentiels sur les villages abritant les mares de Kakadala et Djikadan ont rendu le travail pénible sur le terrain et pendant la rédaction.

Nous avons fait recours à la source orale auprès des notables de Dialakoro et de Kounadou-Maréna. Les gardiens spirituels de ces mares, ainsi que nos guides de terrains. Les griots autrefois des intellectuels et historiens dans le manding nous ont été d'une grande aide.

Car Selon Hampaté BA « *Toute l'histoire de l'Afrique sans recours à la tradition orale est une histoire pour l'Afrique et non une histoire de l'Afrique* »¹.

Nous avons aussi échangé avec le responsable chargé des zones humides de la région de Kankan au service des eaux et forêt, le cantonnement forestier de la sous-préfecture de Dialakoro et l'inspection régionale de l'environnement à Kankan.

Le concours des disciplines voisines à l'histoire a été d'un apport considérable pour une meilleure compréhension de l'histoire des mares et les communautés qui les abritent.

Matériels

Pour la réalisation de cet article, nous avons utilisés comme outils de travaux, les instruments multimédias qui sont : Les téléphone Android, le dictaphone pour les entretiens de terrain avec l'accord des personnes enquêtées. En outre, nous avons aussi utilisé un guide d'entretien élaboré comme support propre à chaque village. Les items qui y figurent n'étaient pas nécessairement abordés dans l'ordre prévu. L'idéal était de déclencher une dynamique de conversation afin que les réponses aux questions restent dans le contexte. Cet instrument nous a aidés à découvrir ce qu'on ignorait sur l'historique des mares et des villages environnants. Bref, l'analyse qu'on a faite était qualitative.

Face à cette technique de collecte des données nous avons rencontrés des lacunes dans les documents écrits qui sont pour la plupart l'œuvre des auteurs étrangers qui étaient forcément en lien par rapport à notre étude. Devant ces difficultés, nous avons confrontés plusieurs versions relatées pour retenir les informations qui se recourent.

Sur le même terrain de recherche nous avons privilégié des interviews, des discussions avec des personnes isolées ou plusieurs personnes (focus-groupe) selon les cas. Nous avons également utilisé la méthode d'observatoire en assistant à la fête de la mare de Kakadala, et visité la mare de Djikadan et environ au cours de l'année 2023.

Ces méthodes nous ont permis d'obtenir des résultats satisfaisant sur le rôle des mythes autour des mares dans la région de Kankan, en particulier dans la préfecture de Mandiana où elles sont nombreuses et font l'objets de grandes festivités, de rituels et de rassemblements chaque année.

¹ Cité par Kèlètiguï Doukouré dans la « *Monographie historique de Kôma* »

REVUE DE LA LITTÉRATURE

J. Daget, (1954) a identifié les mares comme des frayères idéales dans le cadre des migrations latérales de certains espèces de poissons lors de la crue des cours d'eau. S. Hem (2002) avait recherché les causes de la chute de production de poissons dans la mare de Baro (Guinée). La coopération japonaise (Muraï *et al*, 2009) c'était engagée dans le développement de l'aquaculture communautaire en Haute Guinée via l'aménagement des mares. La pêche collective des mares du Haut Niger a été ponctuellement et brièvement décrite par E. Bernus dans la plaine de Kobané (1956) ou encore par S. Hem (2002) et dans le film réalisé par M. Blanc-Hermeline, K. Lefèvre et G. Nivet (2002) dans la plaine de Baro. La dimension culturelle associée à ces événements est particulièrement détaillée par S. K. Kourouma, (2008) dans les plaines alluviales du Niger supérieur, tandis que F. Dumas-Champion, (1997) témoigne d'événements similaires au Tchad, dans les plaines du Logone.

En 1959, J. Gallais expose plus globalement les enjeux liés à la mise en valeur des plaines alluviales de Haute Guinée, les pratiques traditionnelles associées à un milieu non aménagé, les problèmes hydrologiques et les solutions pour contrôler l'eau. Dans la même lignée, les travaux effectués depuis 2008 par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans la plaine alluviale du Niandan à Baro rendent compte du fonctionnement hydrologique de la mare *Bôlè* et de la multiplicité des enjeux environnementaux et sociétaux associés au débordement du Niandan (Ferry *et al*, 2014),

Ferry *et al*, 2014, affirme que l'origine morphologique des mares conditionne également leur alimentation en eau. Sur les sections où le fleuve tresse (entre la confluence Sankarani-Niger et Bamako), les mares sont ainsi clairement alimentées par le fleuve en crue et tendent à se confondre avec les bras secondaires. À l'inverse, les mares situées dans les dépressions des anciens méandres peu profondes et qui s'assèchent, pourraient n'être alimentées que par la pluie. Les ruissellements de versant peuvent constituer l'apport principal des mares situées le long des terrasses affouillées par la crue. Enfin, certaines mares coupées du fleuve mais basses comme celles formées dans la boucle de méandres recoupés peuvent bénéficier d'une remontée de la nappe alluviale. Il ne s'agit en réalité là que d'hypothèses relatives à l'alimentation des mares et demandant à être vérifiées. Seule l'expérimentation menée dans la plaine du Niandan auprès de la mare de Baro peut à ce jour donner des éléments de réponse fiables.

Famoi Béavogui dans sa thèse « *Dynamiques agraire, perspectives d'occupation et d'identification des plaines alluviales de la Haute-Guinée* », (2004)², affirme, s'il y a une

² IRAG Institut de Recherche Agronomique de Guinée CRA-Bordo

activité populaire en Haute-Guinée, c'est la pêche dans les mares. Les jours de pêche sont de véritables moments de réjouissances qui donnent lieu à des rencontres entre les familles et les différentes communautés villageoises. Il explique que les mares constituent des enjeux très importants pour les communautés. Les propriétaires sont les maîtres des cérémonies de pêche. Les pêches sont étalées sur la période du mois d'octobre à la fin du mois de Mai. La fête de la mare de Bolè dans le village de Baro est l'une des plus populaires. Elle annonce pour de nombreux paysans de la région, la fin de saison sèche et le début des cultures. Il est fréquent qu'il est des mythes autour de nombreuses mares dans la région. Les génies protecteurs des habitants ou de leurs descendances s'y trouveraient au bord. Cette croyance dans les communautés remonte et persistent encore malgré l'islamisation très forte de la région. Il n'est donc pas rare de voir la veille ou le jour de la fête des personnes sous la direction de certains prêtres pour faire ou renouveler des serments pour leurs prospérités.

Les mares et les forêts autour sont des objets symboliques qui donnent une âme au village pour de nombreux paysans. La quiétude et la prospérité des localités dépendraient du bon vouloir de génies qui se cachent dans ces lieux sacrés et que la mare est l'âme du village. Cette thèse de Famoi Béavogui a été, une référence considérable dans notre étude. Car à travers elle, nous avons été situer sur quelques réalités socio-culturelles autour des mares de Djikadan et Kakadala, et elle nous a facilité l'élaboration de nos Items et questions de recherche. Tout de même, ce travail de Famoi a des insuffisances qui ne répondent pas à toutes nos attentes qui sont par exemple, l'origine des mythes autour des mares de Djikadan et Kakadala, l'organisation et la structure sociale autour de leurs gestions, les cérémonies annuelles organisées, leurs importances économique, religieuse, culturelle et ancestrale. Quant à notre étude, nous avons menés des recherches afin de répondre aux questions et à la problématique qui nous intéresse afin de faire ressortir quelques réalités traditionnelles liées aux mares concernées par notre étude.

Éric de Rosny, 1996 ³ dans son livre de théologie intitulé « *la résistance des rites traditionnels dans l'Afrique moderne* », estime que contrairement à certains pronostics, la modernité ne fait pas disparaître les rites traditionnels en Afrique. Il a pris l'exemple sur le cas significatif d'un médecin camerounais qui s'est fait soigner à l'indigénat selon sa croyance. E. de Rosny en réfléchissant sur les causes de la vitalité de la vie rituelle dans les sociétés africaines d'aujourd'hui, il montre qu'en deçà des raisons historiques, thérapeutiques et même culturelles,

³ Rosny, Éric. (1996). « La résistance des rites traditionnels dans l'Afrique moderne », *Théologiques*

il convient de se placer au niveau anthropologique pour comprendre cette longévité. C'est dans la conception de l'homme centrée sur le corps et la relation au groupe que l'Africain puise son besoin persistant d'une vie rituelle. Car dans ce domaine, il peut mieux résister face aux problèmes de la vie.

Dans son analyse sur la nécessité des rites en Afrique, E. de Rosny démontre pourquoi les rites sont partie intégrante de la vie des Africains et ne sont pas seulement une expression culturelle gratuite. Il dit à propos, le rite est un ensemble de gestes visibles par lesquels un groupe reste en communion ou retrouve son unité.

Cette analyse d'Éric Rosny sur la résistance des rites en Afrique a été utile pour cette étude. Elle nous a permis de comprendre ce que représentent les rites pour les Africains en général, mais aussi nous permettre de se pencher sur certains rituels effectués dans la région de Kankan autour des mares. Car la zone dans laquelle notre étude s'est effectuée, est une région où les mares dans la majorité sont des sites de rituels autour desquelles il y a des mythes et mœurs qui sont les valeurs ancestrales et traditionnelles des communautés malgré la mondialisation et l'influence de la religion musulmane. Les rituels se font au bord de plusieurs mares dans la région. Les communautés sont dans une dynamique de résistance et de résilience pour rester en communion avec les ancêtres et les diables protecteurs qui ont facilité aux aïeux de s'y installer.

Pour Claude Lévi-Strauss, (1970), dans « *L'homme et son œuvre* »⁴, les rites sont des symboles efficaces dans la vie en communauté. Leurs pouvoirs ou leurs portées correspondent à leurs capacités de mobiliser l'âme de la personne et l'appartenance de son corps. C'est pourquoi les rites ne sont pas de l'ordre de la gratuité mais d'une nécessité. Rien de plus difficile, et plus significatif que de voir se dérouler les danses dites folkloriques les jours de grandes fêtes sur les places publiques des villages ou villes, des parodies de rites, et les signes de leur résistance dans le contexte le plus étrange qui soit à la tradition.

Ces analyses de Claude Lévi Strauss nous ont édifiées dans notre démarche. Car dans le cas précis de notre étude, la Guinée dans sa globalité ne fait pas exception à la résistance des rites. L'un des cas illustratifs est celle de la fête annuelle des mares qui n'est pas que cérémoniale, mais plutôt religieuse et culturelle. A l'occasion de la fête des mares, certaines personnes viennent pour implorer les dieux ou des génies qui sont l'esprit des mares. Ils demandent leurs grâces pour la résolution des problèmes qui les préoccupent.

⁴ Lévi-Strauss, (1970), « *L'homme et son œuvre* »

Famoi Béavogui, (2004)⁵, affirme que les formes d'appropriation du foncier autour des terres en Haute-Guinée, se superpose les droits coutumiers et les différents codes fonciers édictés au cours de l'histoire guinéenne. Dans la région de Kankan, la question foncière pose problème entre les autochtones et les allochtones d'une part et les influences entre les clans puissants d'autre part.

Barry, (2000)⁶, en Haute-Guinée, la terre appartient traditionnellement aux premiers occupants. Les familles fondatrices d'un village sont les propriétaires coutumiers de l'ensemble du territoire villageois. Les terres sont réparties entre les différents clans qui en assurent la gestion et la surveillance. Cependant, ce droit traditionnel est assoupli par les cessions de terres suite aux migrations successives de population, aux différentes alliances qui se font entre les familles et à l'évolution des hameaux de culture. Dans l'ensemble du pays, la terre est considérée au départ comme un bien commun. Son utilisation est ainsi partagée entre les différentes unités familiales. Les chefs de familles sont alors responsables de l'attribution des parcelles aux différents membres de la famille.

En Haute-Guinée, aucune terre ne peut être exploitée par une tierce personne sans l'accord du propriétaire.

Cette analyse de Barry et de Famoi Béavogui nous a été d'une grande référence dans ce travail. Car elle nous a permis de nous situer par rapport aux questions et items qu'on devrait utiliser sur le terrain vu que nous avons travaillé sur les conflits autour des mares dans la région de Kankan. Qui parle de mares, s'intéresse à la question du foncier.

RESULTAT

L'origine de la pêche de la mare

Le XVIème siècle, (1975)⁷ constitue la mise en place des populations mandingues en Guinée après la chute de l'empire du Mali. Des confédérations de clans et de tribus en provenance du Mali s'installèrent dans le haut Niger. Ils étaient des unités à base clanique et tribale fondées sur des noms de familles. Ainsi, Plusieurs provinces et régions en Guinée furent fondé dans cette dynamique. (Djibril T. Niane, 1975)

Dialakoro fut occupé par les Koulibaly en provenance de Ségou et fondèrent la province de Koulibalidoukou. Les Konaté à Kounadou-Maréna fondèrent aussi une grande province appelé le "Tron".

⁵ Famoi Béavogui, (2004), « *Dynamiques agraires et perspectives d'occupation et d'identification des plaines alluviales de la Haute-Guinée* ».

⁶ Citer par Famoi Béavogui dans « *Dynamiques agraires et perspectives d'occupation de d'identification des plaines alluviales de Hauté-Guinée* »

⁷ Djibril Tamsir Niane, les Royaumes du Soudan Occidental, 1975.

Selon Kèlètiguï Doukouré, 2020 Ces mandings étaient essentiellement des chasseurs et agriculteurs qui imposèrent par la suite leur langue le ‘‘NKO’’, leurs traditions et leurs cultures.

Après leurs installations dans la région, ils ont mis en place des organisations socio-culturelle, économiques et administrative garant de tous développements humains. Parmi elle l’organisation de la pêche des mares.

El hadj Fodé Kouyaté, (2020), affirme que « *La fête des mares est née de l’analyse et le constat des hommes sur certains faits de la nature et les êtres qui y vivent sur la terre. A savoir les hommes, les diables et des arbres. En Afrique, toutes les sociétés croient à l’existence des génies et leurs cohabitations avec les hommes. De cette analyse à l’époque, où on pensait que le diable ou un arbre quelconque serait capable de résoudre nos problèmes de diverses natures qui sont entre autres : La venue de la pluie, la fécondité, la réussite des cultures, où empêchement une calamité naturelle... pour cela il fallait organiser la fête annuelle des mares afin de bénéficier de la clémence de ces êtres surnaturels* ».

Kanciré Kourouma, (2019) ‘’, « *La pêche des mares tire son origine de la manière dont les populations de la haute Guinée se sont installées. Car la plupart des fondateurs des villages et villes de la région étaient de véritables chasseurs et des connaisseurs des terres propices à la chasse, à l’agriculture et à la pêche. Ils fondèrent toujours des villages auprès des points d’eau ou des montagnes.*

Mais qu’au fil du temps, ils se sont rendu compte qu’il y avait des miracles autour de certaines mares à travers certains arbres indicatifs à caractère mystique, des puits ou des indices qui prouvaient la présence des diables protecteurs ou autres divinités.... D’où la célébration annuelle de la fête des mares.

La mare de Djikadan à Kounadou-Maréna

Il existe autour de cette mare, deux versions sur son histoire. Selon la première version, Noukéssa Camara, dotée de pouvoir mythique, était la gestionnaire de la mare de Djikadan, sœur des Camara, les premiers occupant de Kounadou-Maréna. Noukéssa se serait marié à deux hommes qui étaient, Doumbouya et Traoré.

Son premier mari était un guerrier résident dans un village voisin à Kounadou-Maréna. Celui-ci parti en guerre n’est plus revenu. Ainsi, la femme en détresse retourna chez son frère a Kounadou-Maréna avec ses enfants qui ont pour patronyme Doumbouya. Avec le temps, un chasseur serait venu dans le village et avait demander l’hospitalité à ses hôtes. Par manque habitation, le frère de Noukéssa lui logea dans la même case que le chasseur. La femme aurait passé plusieurs mois avec le monsieur dans la même case sans que ce dernier ne lui fasse des avances. C’est ainsi que Noukéssa demanda à son frère de lui mariée à ce chasseur. Car pour elle celui-ci est un homme de vertu et digne de confiance.

Après son mariage avec le chasseur, elle confia la gestion de la mare a son nouveau mari. Car dans la tradition mandingue, la femme et ses biens appartiennent à son mari. Par conséquent, elle ordonna à tout le monde de passer par son mari pour des rituels liés à la mare. Depuis cette époque jusqu’au environ de 1990, la mare était sous la surveillance des descendants du second mari de la femme qui sont les Traore.

Mais il y a de cela près de trente ans, l’un des fils des gardiens de la mare parti en Côte d’Ivoire pour apprendre islam, aurait écrit une lettre à son grand frère qui avait la gestion de la mare, lui

dissuadant d'abandonner les rituels et autres autour de la mare. Car ces pratiques sont contraires aux principes de l'islam.

Ainsi, la famille Traoré descendant du second mari de Noukèssa Camara, ont décliné leurs responsabilités vis-à-vis de la mare. Sur ceux, les descendants du premier mari à la femme qui sont les Kourouma, ont réclamés la gestion de la mare. Car pour eux, c'est un héritage de leur grand-mère. Il n'est pas question qu'il abandonne la mare. Selon un adage malinké, « *Si tu ne peux pas prendre l'héritage de ton père, tire là par derrière mais ne l'abandonne pas* ». Malgré toutes ces polémiques, la mare garde encore en cette année 2024 son caractère sacré affirme notre interlocuteur.

La deuxième version affirme que, Souwô Konaté, sœur de Djélifantamba était dotée de pouvoir mythique. Qu'elle aurait fait un pacte avec son frère pour la protection et la sécurité de Kounadou et environ contre les assaillants peuls du Wassollon⁸. Mais qu'à la victoire de son frère après la bataille, celui-ci en échange doit lui donner le tabouret en or de la femme du roi vaincu. Mais son frère n'a pas respecté le pacte et aurait donné ce tabouret à sa femme. Ce qui aurait irrité la colère de Souwô Konaté et se serait jeter à la mare aux crocodiles. Depuis cette date jusqu'aujourd'hui, la mare fait l'objet d'adoration afin de calmer la colère de la sœur des Konaté.

D'après les résultats obtenus de notre enquête, il n'y a pas d'unanimité sur l'appartenance sociale de cette sœur. Car pour certains elle était Camara, Pour d'autres elle était Konaté sœur de Djélifantamba le second occupant de Kounadou-Maréna.

Mais tous sont unanime qu'elle était mystérieuse et que c'est elle qui avait la gestion de la mare et les sacrifices d'usages. Nos interlocuteurs confirment aussi que la femme en question s'est mariée à deux hommes et a eu des enfants avec tous les deux.

La sacralité de la mare Djikadan

La mare de Djikadan est située à 12 km² du village de Kounadou-Maréna a une étendu d'au moins sept (7) hectares environ et est alimentée par le fleuve Sankarani et quelques marigots comme "Ni " et "Fé"

C'est une mare aux crocodiles. Nos informateurs affirment que les crocodiles qui habitent dans la mare ne sont pas ordinaires. Qu'ils sont des génies protecteurs du village et environ. (Maladies, cultures agricoles, prospérité etc...). C'est une mare qui fait l'objet d'adoration par la communauté et autres personnes venues d'ailleurs à la recherche de la gloire, du prestige et du pouvoir.

Des arbres de diverses espèces sont nombreux sur les berges de la mare. On note la présence des oiseaux appelés en Manika "Kouranigbè" en grands nombres ont ingénieusement fixés leurs nids sur les branches d'arbre dans la mare. L'eau de la mare de Djikadan est douce, propre et consommable. Les poissons de cette mare ne font pas l'objet de pêche individuel ni collectif. Ils ne sont pas aussi consommables.

Celui ou celles qui les pêche par défi, non seulement le poisson ne sera pas cuit, mais il aura des malheurs durant toute son existence avec sa descendance. Raisons pour laquelle la mare est

⁸ Une province de peuls mandingue résident dans la préfecture de Mandiana. Ils ont pour patronyme Diallo, Sangaré, Diakité et Sangaré.

adorée mais pas pêché. Selon les témoignages de X, ressortissants de Kounadou-Maréna résidant à Kankan.

Ce dernier affirme, « *qu'il fut une fois ou des groupes de personnes qui ont mobilisé la communauté pour la pêche de la mare sous prétexte que l'histoire des génies n'était pas vraie. Mais, que les pêcheurs furent tous foudroyé par un vent violent appelé 'Folomonton' en plein mois de mars. D'autres ont quitté les lieux avec des maladies etc...* » il y a de cela plus de trente (30) ans la mare n'a plus été pêché et personnes n'a osés défier les esprits de la mare.

Pour faire un vœu à la mare, vous envoyez un coq blanc plus deux noix de cola rouge que le ritualiste doit annoncer et offrir aux génies tout en expliquant votre problème.

Après son appel, si les crocodiles sortent c'est que votre vœu sera exaucé. Mais s'il ne sort pas ça veut dire qu'ils n'ont pas accepté votre sacrifice. Mais si par détresse ou par ambition vous leurs promettez, il vous est obligatoire de revenir l'année suivante pour honorer votre promesse. Parfois ces personnes peuvent envoyer un bélier, un bœuf ou un coq selon la nature de la promesse. Mais si vous savez que vous ne pouvez pas revenir, vaut mieux faire les veaux, mais ne promettez rien sinon votre bonheur risque de devenir un malheur à cause du non-respect de votre engagement. La classe sociale appelée griot n'ont pas accès à la mare ni à utiliser l'eau de la mare.

Lors de notre visite au bord de la mare en compagnies de Simbo K.K nous avons vu plusieurs crocodiles à l'appel du gardien spirituel à travers des incantations dont on n'a pas le droit de révéler le sens des mots.

Par peur et au risque se faire attaquer par les crocodiles, nous avons demandé au ritualiste de stopper leurs avancés vers la berge et de leurs demander de retourner. Mais ce dernier nous rassura de ne pas craindre si nous "sommes propres"⁹.

L'eau de la mare est un remède par excellence de plusieurs maladies soit en le buvant ou en se lavant avec. Mais qu'il y a des conditions pour se laver avec.

Selon le porte-parole du "Sotigui" de Kounadou-Maréna, qu'il y a de cela quelques années, « *nous avons eu ce genre de problème avec l'un de nos jeune qui est venu de Conakry et a demandé de l'accompagner à la mare pour qu'il puise un peu d'eau et l'emporter avec lui pour ses besoins personnels. Mais mon frère lui aurait mis en garde de le faire. Car si par hasard il a eu des relations charnelles avec une griotte, que l'utilisation de l'eau et la visite de la mare lui sera fatal. Mais il a insisté. On lui accompagna à la mare et il puisa l'eau de la mare. Mais sur le chemin de retour vers Conakry, il a fait un accident mortel dont ni l'eau ni lui n'est arrivé à destination. Cela prouve qu'il ne répondait pas aux critères lui permettant d'utiliser l'eau de la mare* ».

⁹ C'est-à-dire si nous ne sommes pas des griots, des adultérins avec un griot par exemple, et nous ne sommes pas des malfaiteurs etc...



Figure 1 : Les symboles de rituels de la mare de Djikadan

Historique de la mare ‘Kakadala’ a Dialakoro

Selon nos interlocuteurs, la fondation de Dialakoro fut effective grâce la présence de cette mare. Qu’à l’époque elle s’appelait ‘Kaira Dala’ qui signifie la mare du bonheur. Par altercation linguistique on l’appelle Kakadala. De sa fondation entre le XVIIème et le XVIIIème siècles jusqu’aujourd’hui, cette mare fait l’objet d’adoration et de culte.

Les traditions, les coutumes, et les mœurs lui concernant, sont confiés à la descendance de Douffein la quatrième femme de Boridjoukoumba. Cette femme selon notre interlocuteur était dotée d’un courage et d’une bravoure exceptionnelle. Au cours d’une attaque des ennemis contre le village, Douffein s’était volontairement occupé à charger des canons à poudre des guerriers.

Pour encourager son mari et sa suite sur le champ de bataille, elle aurait pris le tambour royal appelées ‘Tandounou’ et s’est mis à perquisitionnée avec éloquence plus que les esclaves qui étaient chargés à le faire pendant la bataille. C’est ainsi que son mari s’est rendu compte du changement du rythme phonique du tambour du ‘Tandounou’. Celui-ci s’exprima en ces terme : « *le son du Tandounou à changer. Qui est en train de jouer avec ?* ».

Au retour du champs de bataille, il reposa sa question de nouveau. On lui répondit que c’était Douffein. Pour se rassurer, il demanda à Douffein de rejouer le ‘Tandounou’. Elle rejoua le

Tandounou avec art plus que la première fois. Boridjoukoumba très impressionné par le courage et la bravoure de sa femme, appela le premier fils de Douffein et lui confia la gestion du Tandounou et de la mare. De ce jour jusqu'aujourd'hui, le Tandounou est devenu le symbole de la fête annuelle de la mare de Kakadala.

La sacralité de la mare de Kakadala

La mare de Kakadala fait une étendu de trois km environ. Sa galerie forestière est de cinq hectares selon une étude de l'inspection régionale de l'environnement.

Selon nos interlocuteurs à Dialakoro, les règles de la gestion de la mare sont définies en conseil de sages qui fait l'objet de respects absolus de la part des populations.

Il existe deux mares sacrées à Dialakoro. La plus grande est Kakadala, la deuxième s'appelle Kômondala selon la classification des ancêtres. Les génies protecteurs de la mare sont adorés ou implorer avec deux noix de cola par l'intermédiaire du gardien spirituel.

Nos informateurs affirment que dans la mare de Kakadala se trouve des hippopotames, des crocodiles. Mais que ces animaux ne sont pas ordinaires comme il semble être. Mais plutôt le double de certaines personnes dans le village. A la question de savoir est-ce qu'ils ne font pas objet de braconnage ? En réponse, ils nous ont confié que même si quelqu'un était tenté de le faire il n'osera pas le faire car le sort de la personne est la mort. Ces félins ne meurent que lorsque son double humain décède. De son vivant, il ressent automatique tout ce que se subit son double humain comme maladie ou autres. Si le contraire se produit dans l'eau, son double humain tombe aussi malade. Celui-ci ne sera guéri que lorsqu'on le recherche dans l'eau pour lui soigner afin que l'autre recouvre sa santé.

Quand une femme a des difficultés de faire un enfant, si elle demande l'aide auprès de génies, elle aura forcément cet enfant. Mais si l'enfant est un homme il s'appellera Boridjoukou. Si c'est une fille on l'appellera Kouda. La classe sociale appelé "Djéli" ou griots n'ont pas accès à la mare. Si par défi, il descend dans la mare le jour de la pêche, il remontera avec une maladie inguérissable.

Figure 2 : Les symboles de la fête de la mare de Kakadala à Dialakoro



Selon le rapport de la direction régionale de l'environnement des eaux et forêt (2018), cette mare est l'une des zones humides les plus importantes de la région. Placée au centre d'une vaste plaine cultivable occupée par une cinquantaine de paysans qui y cultivent. La bonne réussite des cultures est fonction du régime hydrique du Niger suivant les années. Il y a des années de grandes inondations qui affectent négativement les récoltes. Par contre, pendant les années de moindres crues, les récoltes sont très bonnes.

Par rapport aux propos des uns et autres, notre équipe a constatée sur le site abritant la mare de Kakadala, un air bien protégé et propre contrairement à certaines mares de la préfecture de Kankan comme Konkonikoro, Manakoro et Djodondala qui sont dans un état d'ensablement avancés.

Description de l'état environnementale des mares Djikadan et Kakadala

La mare de Kakadala maintient encore un régime hydrique régulier. Elle a une plaine alluviale de près de 1000 ha hectares environ selon nos sources. Cette plaine est partagée entre les différentes familles des clans Boridjougoukoumba et kandji. A l'intérieur de ses clans, chaque famille issue de l'une des femmes de Boridjougoukoumba ou de Kandji ont une portion de terre. Ils cultivent généralement du riz et du maïs qui est l'aliment de base de la population. Après la période des cultures entre le mois de Novembre et Mai, ils mettent la plaine aux jachères pour la prochaine culture. Mais sur la rive gauche un peu plus de 50m de la mare selon notre observation, certaines personnes ont aménagé des jardins fruitiers (Oranger, papayer) sur des terres ferme.

En dépit des efforts de la notabilité et de la communauté, la mare de Kakadala est confrontée à d'importantes menaces de dégradation. Malgré sa sacralité, il y a toujours des détracteurs qui sont tentés de défier l'autorité coutumière et communautaire.

Nos guides affirment que, malgré les moyens de protection naturel que les ancêtres ont mis en place, qu'il y a quelques failles dans sa gestion. Mais que cela est dû à la présence des champs à proximité et l'augmentation démographique du nombre de personnes dans ces différents champs et jardins ainsi que les effets du réchauffement climatique.

La situation environnementale de la mare de Djikadan

A Kounadou-Maréna, le site de la mare de Djikadan et sa faune sont protégés par endroit grâce aux mythes autour de la mare. Sa situation environnementale est différente de celle de Dialakoro. Ce site contrairement à celle de Kakadala à son couvert végétal envahie par les actions de la société minière de Loila installée à moins de dix Kilomètres. Cette société déverse les produits chimiques dans le fleuve or c'est ce fleuve et quelques marigots qui alimente la mare. Selon le porte-parole du Sotigui de Kounadou-Maréna, « *La société minière de Loila est entrain de polluer les eaux des marigots de 'Fé', 'Ni' et la rivière de Sankarani. Or ces marigots communiquent avec la mare. A cause des produits chimiques déversés par cette société, on arrive plus à utiliser les eaux de 'Fé' pour des ménages à plus fort raison se lavé avec au risque de contracter des maladies dermatologiques. Aujourd'hui les femmes s'en méfie de son usage pour les ménages* ».

Selon "Simbo" K.K. que « *si cette pratique continue, les crocodiles risquent de fuir les lieux à la longue à cause du bruit incessant. Car les génies n'aiment pas les bruits* ».

Les activités agricoles et les mines d'or sont à moins de deux kilomètres du site. Cela représente des risques pour sa végétation et une menace considérable pour la mare et sa faune.

Il y a des machines d'extractions d'or appelée ''concasseur'' opèrent également dans Sankarani avec un système de dragage ce qui diminue considérablement l'alimentation de la mare en période de crue.

D'une manière générale, si l'eau de la mare n'est pas envahie jusqu'à présent c'est grâce aux mythes. Car personne n'a le courage de faire du braconnage de ces crocodile au risque de perdre sa vie et celle de sa descendance. Car ces crocodiles ne sont pas ordinaires. Sinon des prédateurs de la nature l'auraient détruit il y a longtemps d'après le ritualiste de la mare.

CONCLUSION

En somme, malgré que ces mares soient mythiques, elles doivent être sauvegardées et protéger le plus tôt que possible. Sinon la Guinée risque de perdre ces patrimoines culturels immatériels dont l'importance religieuses, spirituelle et mythique sont non négligeable et apportent plus au pays.

Si le couvert végétal de ces mares est restauré avec toutes les dispositions environnementales et culturelles, elle peut servir et attirer plus de touristes et de pèlerins vers Madiana comme ''Bôlet'' à Baro par exemple.

Le problème des conservateurs de la tradition est qu'ils sont moins nombreux et moins puissants sur le plan économique et politique. Cela fait qu'ils ne peuvent pas mobiliser assez de monde pour réorganiser les cérémonies autour de la mare.

Dans l'ensemble, les mares de Dialakoro Kakadala et Djikadan contrairement à celles de Kankan, sont dans un cadre de protection environnementale grâce aux maintiens des mythes et mœurs ériger par les ancêtres autours d'elles.

Ces mares malgré l'influence de la mondialisation et de la religion, gardent encore leur état sacré à travers des génies ou ancêtres dont les esprits incarnent des animaux comme les crocodiles à Djikadan, des hippopotames à Kakadala et des diables à Bôlè.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

BAGAYOKO Niagalé et KONE Fahiraman Rodrigue (2017) « *Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne* », rapport de recherche n°2, Université du Québec à Montréal, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, 60 p.

BARON Catherine et BONACIEUX Alain (2011), « *Les enjeux de l'accès à l'eau en Afrique de l'Ouest : diversité des modes de gouvernance et conflits d'usages, mondes en développement* » 17 p.

DOS SANTOS Daniel (s.d.), « *La place du droit coutumier dans la formation des états africains* », Université d'Ottawa, 17 p.

GREMONT Charles (s.d.), « *Comment les Touaregs ont perdu le fleuve, Éclairage sur les pratiques et les représentations foncières dans le cercle de Gao (Mali), XIXe-XXe siècles* », Présentation succincte des populations, 54 p.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (2016), « *Droits de l'homme et systèmes de justice traditionnelle en Afrique* », Nations Unies, New York, 88 p.

JUNGRAITHMAYR Herrmann, BARRETEAU, SEIBERT (1997) « *l'homme et l'eau dans le bassin du lac Tchad* », Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, 490 p.

KAKE Ibrahima Baba (1983), « *La Saga des peuples d'Afrique* », 132p

KI-ZERBO Joseph (1963), « *Le monde Africain noir, histoire et civilisation* », 96 p

NIANE Tamsir Djibril (1975), « *Le soudan occidental au temps des grands empires du XIème eu XVIème siècles* »,

PLANCKE Carine (2014), « *Les génies de l'eau et leur culte au Congo-Brazzaville* », musée royal d'Afrique central, Tervuren, 110 p.

ROSNY Éric (1996), Théologique, « *La résistance des rites traditionnels dans l'Afrique moderne* », Éd, Faculté de théologie de l'Université de Montréal Volume 4, numéro 1, 18 p.

YASSINE Rachid Id (2015), « *Islam, culture ou religion ? Penser le pluralisme africain des religiosités musulmanes* », CODESRIA, 32 p.

ZAHAN Dominique (1970), « religion spiritualité et pensée africaines » Payot, Paris, 28 p.

Ouvrages spécifiques

BERGER Alain et al. (2013), « *Comprendre la mare à travers sa biodiversité* », Loiret nature Environnement, 20 p.

HUYSE Luc (2008), « *Justice traditionnelle et réconciliation après un conflit violent La richesse des expériences africaines* », International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 228 p.

Thèses et mémoires

BAMBA Fatoumata (2020), « *Les conflits autour des mares dans la préfecture de Kankan : cas de Denké et Koulamba* », Université Général Lansana Conté/Conakry (UGLC), 274 p.

BERTHE Djibril (2016-2017), « *Analyse de la dynamique des modes d'accès au foncier agricole dans les communes rurales de Koloningue et de M'Pessoba, cercle de Koutiala au Mali* », Université de Bamako, 66 p.

BIRBA Mamoudou (2020), « *Droits fonciers et biodiversité au Burkina Faso : le cas de la province de la Sissili* », Université de Limoges, 505 p.

CISSE Moussa II (1989), « *Monographie Géographique du village de Sansando-préfecture de Mandiana* », mémoire de maitrise, Université Julius Nyerere de Kankan, Département histoire, 75 p.

DOUKOURE Kèlètigu (1988), « *La monographie historique de Koumban* », mémoire de maitrise, Université Julius Nyerere de Kankan, Département histoire, 95 p.

GROVOGUI Bolivar Koikoi (2009), thèse, « *Les mécanismes traditionnels de prévention et résolution des conflits en Afrique : L'exemple des Toma de la Guinée forestière* ». Université Julius Nyerere de Kankan/ Guinée, Département Philosophie, 450 p.

HOUNDJAHOUÉ LAHAYE Séna Hélène (2013), « *Quand le droit devient culture : le droit traditionnel au Bénin* », Université du Québec à Montréal, 127 p.

KAMANO Etienne (1992), « *Mythe et réalités de la mare de Koladou-Beindou, Préfecture de Kissidougou* », mémoire de maitrise, Université Julius Nyerere de Kankan, Département Histoire, 85 p.

KANTE Saran Mady (1991), « *Monographie historique de Kounadou des Origines aux XIX^{ème} siècles, Mandiana* », mémoire de maitrise, Université Julius Nyerere de Kankan, Département histoire, 95 p.

KOUYATE Issa (1989), « *Monographie historique de Dialakoro des origines à l'intrusion coloniale* », mémoire de maitrise, Université Julius Nyerere de Kankan, Département histoire, 120 p.

LIBALY Fabou (2015) « *Kourani wélété des origines à la conquête coloniale* », Mémoires de maitrise, Université Julius Nyerere de Kankan, Département histoire, 75 p.

MAMY Foromo (1989), « *Les croyances religieuses en milieu traditionnel Mano, Sous-préfecture de Yalenzou* », mémoire de maitrise, Université Julius Nyerere de Kankan, Département Géographie, 87 p.

MOUBEKE A MBOUSSI Philémon (2021), « *l'Etat et les coutumes au Cameroun des origines à la constitution révisée de 1996 : contribution a une théorie pluraliste du droit en Afrique noire* », 466 p.

SANE Mamadou Lamine (2023), « *Eaux et imaginaires chez les sociétés casamançaises, du XV^e siècle aux années 1960* », Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 390 p.

TOGOLA Boubacar (2018), *Artisanat des cuirs et peaux de Djenné (Mali) en environnement, techniques de fabrication et de décoration*, Thèse, ISFRA, Bamako, 280 p.

TRAORE Oumar (1989), « *Monographie Géographique de Kinièran, Préfecture de Mandiana* », mémoire de maitrise, Université Julius Nyerere de Kankan, Département Géographie, 45 p.

TREMBLAY Émilie (2010), « *Représentations des religions traditionnelles africaines : Analyse comparative de réseaux régionaux et disciplinaires africains et occidentaux* », Université de Montréal, 142 p.

Articles

ALLEN Samuel (1970), « La tradition africaine », *études internationales*, pp 2-6.

AMOA Urbain (2009), « Pactes de stabilité et construction de la confiance dans le processus de cohésion sociale », *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest*, pp 1-15.

APISAY Eveline Ayafor (2020), « Eau et symbolisme chez les peuples des Grassfields du Cameroun : un paradigme », *Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie*, pp 8-33.

BALANA Yvette (2016), « L'Africain et le paradigme de la modernité. Que devient l'identité ? », *Revue internationale de langue et de littérature*, pp 20.

DE ROSNY Éric (1996), « La résistance des rites traditionnels dans l'Afrique moderne », *Erudit*, pp 1-18.

DIENG Mbaye (2011), « L'eau en Afrique, les paradoxes d'une ressource très convoitée », *ICT4D article*, pp 1-3.

FERRY Luc. Et al. (1996), « Le Niger guinéen et Malien : une ressource vitale pour l'Afrique de l'Ouest », *IRD, UMR Université de Lyon 3-Jean Moulin*, pp 1-16.

HAUENSTEIN Alfred (1984) « L'eau et les cours d'eau dans différents rites et coutumes en Afrique occidentale », *Anthropos*, pp. 569-585.

NTAGANDA Eugène (1998), Jean Matringe, tradition et modernité dans la charte africaine des droits de l'homme et des peuples : étude du contenu normatif de la charte et de son apport à la théorie du droit international des droits de l'homme, Bruxelles, Bruylant, *Revue québécoise de droit international*, pp. 366-370.

RENARD-TOUMI Agnès, DE LA CROIX Kevin (2013), « Les mares des plaines alluviales du Niger supérieur Des points d'eau et leurs pratiques sociales comme révélateur hydrodynamique et culturel », *Dynamiques Environnementale*, pp. 4-23.

SAJALOLI Bertrand (2016), « Génies de l'eau et protection des zones humides en pays dogon (Mali) », *Géoconfluences*, pp. 1-4.

TCHONANG Gabriel (2013), « Quelle mystique pour la renaissance africaine », *Théologiques*, pp. 1-27.

Rapports

DE LA CROIX Kevin (2013), « *Les plaines alluviales du Niger supérieur. Des points d'eau et leurs pratiques sociales comme révélateur hydrodynamique et culturel* » Université Jean Moulin Lyon 32 p.

ECOWAS (2013), « *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'ouest axe de travail : renforcer les capacités du secteur activation du réseau de professionnels* », par water ressources coordination centre, Rapport d'étude, 269 p.

KEÏTA-DIOP Moustapha (2018), « *L'évolution des politiques et législations foncières en Guinée depuis 1990. Etat des lieux, enjeux et défis actuels* », Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 24 p.

Personnes ressources

Noms et Prénoms	Fonctions
CONDE Baba Sadi,	Sotigui de Fadama, 2020.
CONDE Doussou Mori,	Porte-parole du doyen de Makonon, 2018.
CONDE Fadama Babou n°3	Griot à Fadama, 2020.
CONDE Fadjimba, ancien	Président du tribunal de première instance de Kankan (TPI), 2023.
CONDE Framoudou,	Chef de district de Takoura, porte-parole du Sotigui, 2021.
CONDE Mamoudou	Cultivateur à Baro, 2023.
CONDE Mandjou,	Notable à Sakorola, 2022.
CONDE Nouhan	Guide de terrain à Baro, 2020.
CONDE Sébouri	Notable à Sakorola, 2019.
CONDE Sékou AJ	Maitre formateur de Percutions du Tam-tam à Baro, 2023.
DIAKITE Lamine	Président de l'association des Battè Foula à Kankan, 2023.
FEINDOUNOU Idriss	Géographe Université Julius Nyerere de Kankan, 2018.
KABA Mohamed Lamine	Membre de la notabilité de Kankan, 2019 - 2024.

KEITA N’Ko Lamine	Imam et Traditheurapeute à Kiko-karakoro, 2023.
KOULIBALY Bô Lanciné	Guide de terrain à Dialakoro, 2023.
KOULIBALY Djèrbadjan <i>Karim</i>	Gardien spirituel de la mare de Kakadala, 2023.
KOUROUMA Kanciré	<i>Sotigui</i> de Ourémbaya, 2018 -2022.
KOUROUMA Mamady	Pêcheur de professionnel citoyen de Ourémbaya, 2018-2023.
KOUROUMA Moiba	Doyen de Ourémbaya résidant à Kankan, 2019.
KOUYATE Djéka Madi	Enseignant à la retraite à Djélibakoro, 2023.
KOUYATE El hadji Ayouba	Président de l’association des griots à dans la région de Kankan appelée ‘‘Djelitomba’’, 2022-2024.
KOUYATE Feu Fialani Sékou	Griot résident à Kourala, préfecture de Kouroussa, 2018.
KOUYATE Filani Sékou	Griot à Kouroussa dans la sous-préfecture de Balato district de Kourala, 2019.
SIDIBE Moussa	Cultivateur à Boudigbè, 2019.